



**LA RIVIERA
DU LEVANT**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE GOSIER / SAINTE-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DÉSIRADE

Envoyé en préfecture le 22/01/2021

Reçu en préfecture le 22/01/2021

Affiché le



ID : 971-200041507-20210115-2021CC1SDBR07-DE

Note de synthèse

Budget primitif 2021

Rappels règlementaires :



Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Le budget primitif :

- ❖ **constitue le 1er acte obligatoire** du cycle budgétaire annuel de l'EPCI.
- ❖ **autorise l'ordonnateur** à effectuer les opérations de recettes et de dépenses pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.
- ❖ **est soumis par l'ordonnateur**, pour approbation, à l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif 2021

Rappels réglementaires relatifs à la publication de la note de synthèse :

Conformément à la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au du budget primitif est mise à disposition afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux (art. 2313-1).

Cette synthèse ainsi que le rapport adressé au conseil communautaire à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif, sont mis en ligne sur le site internet de l'EPCI, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil communautaire des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Dépenses d'investissement, un PPI au service de la population

CHAPITRE / OPERATION	BP 2021
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	200 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (sauf opérations)	770 000,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	1 005 000,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	200 000,00 €
Chapitre 204 – Subvention d'équipement	500 000,00 €
Chapitre 154 – Maison des arts et culture communautaire	100 000,00 €
Chapitre 155 – Aménagement du littoral	60 000,00 €
Chapitre 157 – Plan Climat énergie	38 200,00 €
Chapitre 160 – Unité de traitement DMA	1 000 000,00 €
Chapitre 163 – Déchetteries	503 500,00 €
Chapitre 171 – Terrain de foot à gazon synthétique	826 240,00 €
Chapitre 172 – TEPCV	7 000,00 €
Chapitre 181 – GEMAPI	3 052 824,00 €
Chapitre 183 – Plan d'urgence eau potable	1 000 000,00 €
Chapitre 185 – Construction déchetterie du Gosier	1 250 000,00 €
Chapitre 186 – Adressage	300 000,00 €
Chapitre 300 – Marché d'intérêt communautaire	100 000,00 €
Chapitre 301 – Plate-forme numérique	189 000,00 €
Chapitre 302 – PLH	240 000,00 €
Chapitre 303 – Assainissement et eau potable Grand Baie	200 000,00 €
Chapitre 304 – Compacteur déchets Désirade	350 000,00 €
Chapitre 305 – Guichet unique	400 000,00 €
Chapitre 50 – Réalisation du siège + Parking de la CARL	200 000,00 €
Total – DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT	12 491 764,00 €

L'effort d'investissement s'illustre particulièrement par la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) puisqu'il est proposé une inscription de 1 M€ le lancement de l'unité de traitement des déchets et 1,25M€ pour la construction de la déchetterie du Gosier

Par ailleurs, l'année 2021 sera marquée par le lancement du diagnostic GEMAPI (Gestion des milieu aquatique et prévention des inondations) , la réalisation des terrains de football de proximité au sein des communes membres pour 826K€.

Le budget d'investissement affiche également un volontarisme fort et solidaire aux côtés des communes membres afin de prévoir le versement d'un fonds de concours à hauteur de 500 000€ pour cofinancer des projets d'investissement tels que l'usine de dessalement de la Désirade.

Dépenses de fonctionnement :

CHAPITRE / OPERATION	BP 2021
Total 011 – Charges à caractère général	19 828 415,00 €
Total 012 – Charges de personnel et frais assimilés	5 300 000,00 €
Total 014 – Atténuations de produits	3 574 567,00 €
Total 65 – Autres charges de gestion courante	2 604 207,00 €
Total 66 – Charges financières	115 000,00 €
Total 022 – Dépenses Imprévues	521 006,73 €
Total 67 – Charges exceptionnelles	1 705 000,00€
TOTAL DES DEPENSES REELLES	33 648 195,73
Total 023 – Virement à la section d'investissement	814 181,00€
Total 042 – Opération ordre transfert entre section	977 583,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 791 764,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	35 439 959,73

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2021, d'un montant global de 35,4M€ sont marquées par une forte rationalisation. Cette modération concerne principalement la compétence « DMA » dont la prévision 2021 s'établit à 17M€. Une économie sera réalisée par les services incluant notamment la rationalisation des rotations des barges de DMA depuis la Désirade adossée à une stratégie de reconditionnement des déchets sous balles et l'optimisation progressive de la fréquence des ramassages en porte à porte des déchets verts et des encombrants.

L'inscription portée au titre de la masse salariale (5,3 M€) permet de mettre en œuvre les modifications prévues à l'organigramme afin d'assurer une meilleure mise en œuvre des politiques publiques transférées ou en voie de l'être, tout en garantissant un ratio maîtrisé à moins de 15% des dépenses totales de fonctionnement. Les attributions de compensation versées aux communes demeurent stables par rapport à l'inscription 2020.

Recettes d'investissement :

CHAPITRE / OPERATION	BP 2021
Total 021 – Virement de la section de fonctionnement	814 181€
Total 040 – Opérations ordre transfert entre sections	977 583€
Total 041 – Opérations patrimoniales	200 000€
Total 10 – Dotation, fonds divers et réserves	500 000€
Total 16 - Emprunts	10 000 000€
TOTAL RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT	12 491 764€

- ❑ Le chapitre 040 : 0,98 M€ correspond à la dotation aux amortissements en provenance de la section de fonctionnement ;
- ❑ Le chapitre 16 correspond à un emprunt (10M €) ;
- ❑ L'article 10 correspond au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA, dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement) ;

Recettes de fonctionnement :

CHAPITRE / OPERATION	BP 2021
Total 013 - Atténuations de Charges	56 000,00€
Total 70 - Produits services domaine et ventes div	250 000,00€
Total 73 - Impôts et taxes	29 559 025,73€
Total 74 – Dotations, subventions et participations	5 574 934,00€
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	35 439 959,73€

Chapitre 73 Impôts et taxes :

- ❑ Il est proposé de revoir la structure fiscale de l'EPCI afin de sécuriser ses marges de manœuvres financières et ainsi, contracter un emprunt qui permettra de financer le Plan d'investissement présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires.
- ❑ La TEOM et la TF sont donc ajustées en conséquence pour l'exercice 2021.

Chapitre 74 :

La prévision de dotation (DGF) est quasiment stable par rapport à l'inscription 2020.

Équilibre des sections :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	35 439 959,73 €	35 439 959,73 €
Investissement	12 491 764,00 €	12 491 764,00 €
Total	47 931 723,73 €	47 931 723,73 €



Ratios budgétaires BP 2021 :

Version 8 %	Ratios BP 2021	CARL	Moyennes strate
Pop INSEE 2020	66 337		
Résidences secondaires	8 488		
Potentiel fiscal	16 947 723		
Potentiel financier			
Valeur/hab (pop DGF)	224,61		
1	DRF/pop	507,23	353,00
	Pdts des imp directes/Pop		
2		171,05	326,00
3	RRF/pop	534,24	422,00
4	Dép d'équip brut/Pop	170,14	78,00
5	En cours dette/Pop	135,60	365,00
6	DGF/Pop	64,24	105,00
7	Dép personnel / DRF	15,75	36,70
	DRF + rbt annuel dette		
8	en capital / RRF	97,78	nc
9	Dép d'équip brut/RRF	31,85	18,40
10	En cours dette / RRF	25,38	86,50

Point sur la mutualisation :

Code général des collectivités territoriales - Article L5211-39-1 :

*« Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, **lors du vote du budget**, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant ».*

L'approfondissement de la démarche de mutualisation entre l'EPCI et les communes est un souhait réaffirmé par les élus communautaires. Durant les premières années de la construction communautaire, la mutualisation a pris des formes souples à travers des actions de soutien, d'entente et d'échanges de bonnes pratiques .

C'est dans cette logique qu'une dynamique de réseaux d'acteurs s'est renforcée au sein du bloc communal en 2020 avec notamment :

- la conférence des Directions Générales de l'Agglomération,
- le réseau des Directeurs des services techniques,
- le réseau des Directions des Ressources Humaines
- le club des acheteurs et des juristes du bloc communal
- le club des communicants de la Riviera du Levant
- le groupe de travail sur les activités de nautisme

Une démarche de mutualisation que la CARL entreprend désormais d'approfondir par le biais de la refonte de son schéma de mutualisation, en sorte de renforcer son action aux côtés des communes membres, en envisageant des formes plus contractuelles et complexes telles que le groupement d'achats, la mise en commun de biens matériels, la réflexion sur la mutualisation des services à travers des services communs ou partagés (CIAS Numérique, service achat, DPO mutualisé...).

Par ailleurs, La CARL et ses villes membres sont pleinement engagées dans le processus d'instauration d'un pacte financier et fiscal (PFF), qui conduira à une redéfinition des relations d'interdépendance et de solidarité entre la CARL et ses villes membres. La méthodologie envisagée prévoit que le PFF soit défini au terme d'un bilan financier et fiscal partagé par les élus et des administratifs de la CARL et de ses villes membres.

Cette démarche permettra d'approfondir le partage d'informations (plans pluriannuels d'investissement, comptes administratifs) et la transversalité du bloc communal dans une perspective résolument marquée par la co-construction.

La perspective de coopération avec la CANGT

La stratégie de coopération inter EPCI entre la CARL et la CANGT évoquée par leurs présidents respectifs constitue donc une première. Elle pose le principe d'une première phase de coopération renforcée entre les deux EPCI incluant le portage en commun de projets d'envergure tels que la création d'une unité de traitement des déchets ménagers et assimilés d'une capacité de 60 000 tonnes pour un budget prévisionnel de près de 45M€ qui a été favorablement accueilli l'ensemble des partenaires financiers et institutionnels.